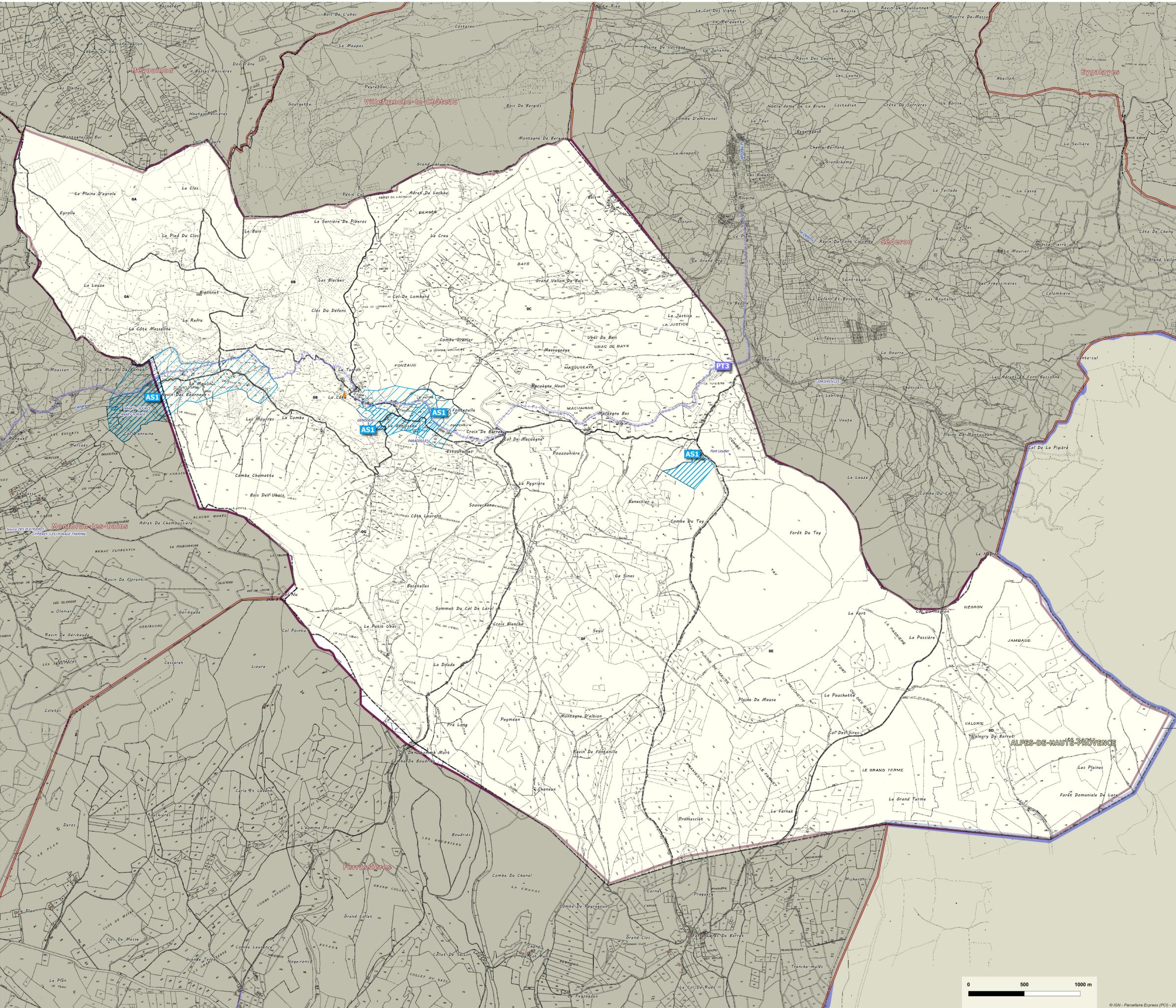


Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de la source de Génisseau exploité par le Synd. Inter	Arrêté préfectoral	4302	22-11-1994
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de la source du Paradis exploité par le Synd. Interc.	Arrêté préfectoral	4301	22-11-1994
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de la source de l'Anary exploité par le Synd. Interc.	Arrêté préfectoral	4306	22-11-1994
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de Font Leydier (ou de Tay).	Arrêté préfectoral	1489	17-05-1993
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 284	Arrêté préfectoral	284	13-02-1969

-  AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
-  AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
-  AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection éloignée.
-  Monument inscrit ou classé
-  PTS : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
- Limites administratives**  
 section cadastrale

**Barret-de-Lioure**  
Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Questionnaire	Description	Acte	Ref	Date
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire - du captage d'eau potable de la source de Gâtéroux exploitée par le Synd. Inter.	Arrêté préfectoral	4302	22-11-1994
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire - du captage d'eau potable de la source du Paradis exploitée par le Synd. Inter.	Arrêté préfectoral	4301	22-11-1994
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire - du captage d'eau potable de la source de Hécary exploitée par le Synd. Inter.	Arrêté préfectoral	4306	22-11-1994
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire - du captage d'eau potable de Font Layrolle (ex de Tr.)	Arrêté préfectoral	1449	17-09-1993
PTS	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 214	Arrêté préfectoral	284	13-02-1998



**PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Direction régionale  
des affaires culturelles

**Arrêté n° 16 - 153 du 10 MARS 2016**

**portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques  
de l'église de Barret-de-Lioure (Drôme)**

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,**

Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté en date du 13 juillet 1926 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église sise à Barret-de-Lioure ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance plénière du 17 décembre 2015 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église de Barret-de-Lioure ne présente plus, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable sa préservation, en raison de sa complète disparition et de son remplacement par un nouvel édifice.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté susvisé du 13 juillet 1926, portant inscription au titre des monuments historiques de l'église de Barret-de-Lioure, située au lieu-dit Le Village sur la parcelle n° 543, figurant au cadastre section B et appartenant depuis une date antérieure à 1956 à la commune de BARRET-DE-LIOURE, n°SIREN 212600266, est abrogé.

**Article 2 :**

Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble radié et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3 :**

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Michel DELPUECH

P.J. : 1 plan

Département :  
DRÔME

Commune :  
BARRET-DE-LIOURE

Section : B  
Feuille : 000 B 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 26/10/2015  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2014 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Plan annexé à l'arrêté n° 16-153

du 10 MARS 2016 portant radiation de l'inscription

au titre des monuments historiques de l'église de

Barret-de-Lioure.

parties concernées par la radiation.

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
DE LA DROME

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

1898250

DEVELOPPEMENT DE LA PARTIE N°1

A L'ECHELLE DE 1/625

16 - 153  
10 MARS 2016

Le Préfet  
de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

Michel DELPUECH



4112250

4112250

4112000

4112000

1898250

